



**ASSEMBLEE GENERALE 2021 :
THOMAS BLANCHETTE ELU PRESIDENT D'HARMONIE MUTUELLE
QUI DEVIENT LA PREMIERE ENTREPRISE MUTUALISTE A MISSION**

Paris, le 9 juillet 2021 – L'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelle s'est tenue mardi dernier. Une journée d'échanges et de débats démocratiques durant lesquels 300 délégués représentants de nos adhérents ont pu examiner les résultats de l'année 2020, mais aussi s'exprimer sur les perspectives d'avenir. Thomas Blanchette a été élu Président de la mutuelle. A l'issue des votes, Harmonie Mutuelle est devenue la première Entreprise Mutualiste à Mission en inscrivant une Raison d'Être dans ses statuts.

» UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE POUR ACCELERER LA TRANSITION

Pendant l'Assemblée Générale, Harmonie Mutuelle a confirmé une nouvelle gouvernance politique en élisant Thomas Blanchette comme Président de la première mutuelle santé de France qui protège 5 millions de personnes, 65 000 entreprises clientes et 140 000 entrepreneurs ; à ses côtés, Catherine Touvrey qui est Directrice Générale depuis 2016. Christine Pouliquen-Sina devient vice-présidente en charge du Livre III (services de soins et d'accompagnement mutualistes).

Issu du monde de l'industrie, Thomas Blanchette, 52 ans, a suivi pendant plusieurs années un double parcours de syndicaliste et de mutualiste, d'abord en tant qu'administrateur au sein de la mutuelle Mutinter en 1997 puis au sein de l'union Harmonie Mutualité. À partir de 2007, il se consacre exclusivement au mutualisme en devenant administrateur puis membre du comité exécutif d'Harmonie Mutuelle. En 2016, il devient membre du Conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie, où il représente la Mutualité Française, puis devient Président de la mutuelle Chorum (mutuelle des structures de l'Economie sociale et solidaire). Il est nommé administrateur de Mutex en 2017 et membre du bureau du Groupe VYV en 2019. Thomas Blanchette était depuis mars 2021 vice-président délégué d'Harmonie Mutuelle.



Crédit photo : Sylvie Humbert

Thomas Blanchette a salué le travail accompli par Stéphane Junique (récemment élu Président du Groupe VYV), Catherine Touvrey et ses équipes. Il a également exprimé son souhait de s'inscrire dans la continuité des projets de transition et contribuer au travail collectif engagé, en ligne avec sa vision et ses convictions.

« En capitalisant sur les actions de mes prédécesseurs, je ne ménagerai aucun effort pour consolider l'unité de la famille mutualiste. J'aurai à cœur de mettre en œuvre les actions qui permettront à Harmonie Mutuelle de jouer pleinement un rôle actif au service du collectif. Dans une société en mutation continue faite d'innovations mais assujettie aux conséquences de la crise sanitaire et économique, du changement climatique et des fractures territoriales, les valeurs mutualistes de solidarité, d'engagement et de responsabilité n'ont jamais été aussi modernes et porteuses de sens. » souligne Thomas Blanchette.



HARMONIE MUTUELLE, PREMIERE ENTREPRISE MUTUALISTE A MISSION

LA RAISON D'ÊTRE D'HARMONIE MUTUELLE :

« Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs. »

La Raison d'Être, qui va orienter l'action de la mutuelle sur le long terme, est au cœur du positionnement historique d'Harmonie Mutuelle et pose un constat fondamental : améliorer la santé des personnes et de la société passe notamment par l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel (qualité de l'air, de l'eau, pollution diverse) et socio-économique (qualité des relations sociales, amicales, familiales, niveau de stress, conditions de travail...). Harmonie Mutuelle souhaite donc agir directement sur ces facteurs pour contribuer à une meilleure santé des individus et de la société.

Pour y parvenir, Harmonie Mutuelle a défini quatre objectifs sociaux et environnementaux :

- Construire collectivement des solutions d'assurance, de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et de la société ;
- Améliorer avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie, et soutenir les actions de préservation de leur santé et de l'environnement ;
- Favoriser l'entraide, le développement de liens sociaux et de réseaux de solidarité au cœur des territoires ;
- Faire vivre l'engagement mutualiste et son modèle d'entreprise à impacts positifs.

L'écoute, le partage et l'action collective constituent l'ADN mutualiste d'Harmonie Mutuelle. C'est sur ces fondamentaux que la mutuelle a invité ses parties prenantes à participer à la réflexion autour du changement de statut.

Au dernier trimestre 2021, les 4 objectifs seront déclinés en engagements concrets et opérationnels. Un comité de mission (composé de collaborateurs, de délégués représentants des adhérents, de salariés de la société civile...) sera nommé et chargé d'établir un rapport d'impact annuel pour l'Assemblée Générale. Un organisme tiers indépendant, chargé de vérifier l'exécution de la mission et de produire un avis, sera également choisi.

Le futur plan stratégique opérationnel 2022 – 2026 d'Harmonie Mutuelle inscrira les engagements fixés en tant qu'Entreprise Mutualiste à Mission et établira la feuille de route pour déployer de nouvelles actions en faveur d'un modèle économique et social durable, respectueux de la santé et du bien-être de chacun.

Découvrez la vidéo d'inspiration d'Harmonie Mutuelle, Entreprise Mutualiste à Mission : <https://rapport-annuel.harmonie-mutuelle.fr/notre-raison-d-etre/>

Pour aller plus loin, consultez le Rapport Annuel 2020 : <https://rapport-annuel.harmonie-mutuelle.fr/>



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés de plus de 65 000 entreprises et des entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège 5 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de nos 2 200 représentants élus, l'implication de nos 4 978 salariés, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

Harmonie Mutuelle, Avançons collectif

[Harmoniemituelle.fr](https://www.harmoniemituelle.fr)



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection social en France. Autour de ses 4 métiers (Mutuelle et assurance, Services et assistance, Soins et accompagnement, Habitat et logement social), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées, 69 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance et plus de 26 000 collectivités territoriales.

En 2020, le chiffre d'affaires du groupe est de 9,7 milliards d'euros. L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,6 milliards d'euros de cotisations santé et 1,4 milliard d'euros de cotisations prévoyance. L'offre de soins et d'accompagnement, organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement et de ses 1 400 établissements de soins et de services, génère un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros.

Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable.

www.groupe-vyv.fr

CONTACTS PRESSE

Hopscotch PR, presse écrite et online

Pauline Aufrère, paufriere@hopscotch.fr, +33 7 62 33 74 02

Fatoumetou Cissé, fcisse@hopscotch.fr, +33 1 41 34 22 97

Hopscotch PR, TV et radios

Marie Laurens, mlaurens@hopscotch.fr, + 33 1 41 34 21 86



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.